



cotisations 2025

entreprises membres :

▪ à l'AVMPP :

▶	taxe de base unique de	Fr.	200.-
	+ 0.4% sur les salaires de l'année précédente		
	plafond	Fr.	1'000.-

Finance d'entrée **Fr. 250.-**

entreprises non-membres :

- ▶ carte professionnelle :
- ▶ *0.5% sur les salaires de l'année précédente (sans plafond)*